

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le douze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE – J. FERNANDES - M. PORTES - A. LEGRAND - G. ESTAMPE - J.P. ROUANET - R. BERINGUIER - D. NADALIN – T. MARTY - V. RICCI – L. BONHOMME – N. DEYSSON - M. CAMP - M. F. SAURIN - N. REY - Ph. BOUCHE – L. COMBE

Absents excusés : M.B. PANASSIE - A. M. FERNEKESS - D. HENRY - G. CABESSUT - C. ECHARDOUR

Absents : R.M. URRIOLABEITIA - A. MASSOT - B. DE SOUSA - - D. MALHAIRE

Procuration de A.M. FERNEKESS à Ch. FAURIE

Procuration de M.B. PANASSIE à D. NADALIN

Procuration de G. CABESSUT à M. F. SAURIN

Procuration de C. ECHARDOUR à V. RICCI

Secrétaire de séance : Mme Maryse CAMP a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée de la démission de Christine GAYDE, conseillère municipale du groupe minoritaire. Elle est remplacée par M. Laurent COMBE, suivant de la liste « Bouloc Energie Nouvelle ».

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2011 est approuvé.

COMMISSION VOIRIE ET SECURITE

TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET expose à l'Assemblée que l'analyse par le syndicat de Voirie du tableau de classement de la Voirie et sa mise en corrélation avec les données de la Banque de Données territoriale ont fait apparaître des anomalies qu'il convient de rectifier et des évolutions qu'il convient de prendre en compte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les modifications nécessaires au tableau de classement de Voirie approuvé le 17 décembre 2007, d'intégrer dans le domaine public communal et de classer en voirie communale, le chemin des Bocages (625 m), la rue du Château (90 m) et la rue des Pélissières (95 m), et d'approuver le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS :

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET présente la situation des travaux de voirie au 12 décembre 2011 :

- Cheminement piétonnier 2^{ème} tranche – route de Castelnaud : la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage approuvée en Conseil Municipal, a été transmise au Conseil général ;
- Piste cyclable Mairie – Zone commerciale : les travaux sont achevés ;
- Cheminement Rue du Petit Pré / rue de Fomberner : le devis pour le revêtement a été accepté ;
- Réaménagement Passage du Fort : le devis pour l'accessibilité handicapés du bâtiment de l'ancien presbytère a été accepté (pris en charge par le SIV) ;
- Impasse des Rossignols : le revêtement est achevé ;
- Réaménagement passages piétons Rue de la Tuilerie : une évaluation a été demandée au SIV.

COMMISSION FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR- BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal que malgré l'intervention du Trésor Public et les moyens déployés, deux titres de recette n'ont pu être recouverts. Ces titres

concernent le paiement du dossier de consultation de l'entreprise ART DECOR pour l'extension de l'école élémentaire Phase 3, d'un montant de 34,00 € et le paiement de la cantine de l'enfant PICOLO du mois de novembre et décembre 2001, d'un montant de 49,66 €, soit un montant total de 83,66 €.

Monsieur PORTES indique que suite au document fourni par le Percepteur, il convient d'émettre un mandat correspondant aux sommes non recouvrées en vue de leur admission en non-valeur et propose donc au Conseil Municipal de prononcer l'admission en non-valeur de la somme sus-mentionnée.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Rapporteur : Michel PORTES

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement du budget communal de l'exercice 2011 s'élevaient à 1.873.890,00 € (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 366.000,00 €), que le quart de ces crédits représentent donc 468.473,00 €.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses nouvelles avant l'adoption du Budget de l'exercice 2012.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal, sur le budget communal, de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 200.000,00 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 268.473,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition présentée.

CLOTURE DU SERVICE FUNERAIRE, DE SON BUDGET ET DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DIVERS DROITS DU CIMETIERE

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que le service funéraire de la commune constitue un service public industriel et commercial car les activités exercées à ce titre sont également assurées par le secteur privé concurrentiel.

Il rappelle également que la commune a reçu une habilitation pour exercer un certain nombre d'activités dans le domaine funéraire et qu'une régie de recettes a été créée afin d'encaisser l'ensemble des prestations assurées.

Il précise que désormais la majorité des administrés faisant appel au secteur privé, il est nécessaire de clôturer ce service, le budget y afférent ainsi que la régie qui lui est rattachée.

Il indique enfin que le résultat de clôture du Compte Administratif 2011 du service funéraire sera repris sur le budget principal de la commune.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal :

- De clôturer le service funéraire,
- de clôturer le budget du service funéraire,
- de clôturer la régie de recettes pour l'encaissement des divers droits du cimetière,
- de reprendre le résultat de clôture du Compte Administratif 2011 du service funéraire sur le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition présentée.

VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin de permettre la régularisation de certaines affectations budgétaires.

- Monsieur PORTES propose à l'assemblée délibérante de procéder aux virements de crédits nécessaires d'une part en section d'investissement sur l'opération « Extension de l'école maternelle Phase 3 » (+ 8.000,00 €) et d'autre part en section de fonctionnement au Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (+ 1.000,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition présentée.

REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX DE L'IMMEUBLE DU FONTANAS AU 1^{ER} JANVIER 2012

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a aménagé 4 logements sociaux de l'immeuble du Fontanas (anciennement Maison Béziat) qu'elle loue depuis septembre 1999 et dont elle a confié la gestion à Colomiers Habitat.

Il propose à l'Assemblée une revalorisation pour le 1^{er} janvier 2012, étant rappelé que pour 2011, la revalorisation avait été de 1,10 %.

Aussi, après s'être rapproché de l'organisme de logements sociaux Colomiers Habitat qui gère ces logements pour le compte de la commune de Bouloc, Monsieur PORTES propose de limiter cette augmentation des loyers à 1,90 % qui est l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2011.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

REVALORISATION DES LOYERS DE LA CRECHE AU 1^{ER} JANVIER 2012

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition de l'association Babillage, moyennant une redevance annuelle, les locaux qui accueillent la crèche associative de la commune.

Il précise à l'Assemblée que la convention signée avec l'Association Babillage prévoit une revalorisation annuelle de cette redevance sur la base de l'indice de révision des loyers et il rappelle que pour l'année 2011, la revalorisation des loyers avait été de 1,10 %.

Pour l'année 2012, Monsieur PORTES propose de limiter l'augmentation de cette redevance à 1,90 % comme cela a été fait pour les loyers des logements sociaux de la commune sur la base de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2011.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET COMMUNICATION
--

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL MUNICIPAL « A.O.S.P.M. »

Rapporteur : Thierry MARTY

Monsieur MARTY rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « A.O.S.P.M. » dans l'organisation de la bourse aux jouets du 20 Novembre 2011.

A ce titre, Monsieur MARTY propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 190,00 € à l' A.O.S.P.M.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « BAOBAB 31 »

Rapporteur : Thierry MARTY

Monsieur MARTY rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation du marché de Noël du 4 Décembre 2011.

A ce titre, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.111,00 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteur : Thierry MARTY,

PUBLICATIONS : l'Agenda 2012 a été distribué.

VIE ASSOCIATIVE :

Mise à l'honneur des sportifs méritants : la 6ème édition a été une belle réussite avec une affluence importante dans la salle des fêtes. A cette occasion, 36 médailles, 5 coupes et de bouquets ont été remis.

Réception des nouveaux arrivants : la traditionnelle cérémonie des nouveaux arrivants a été organisée le 9 décembre dernier.

Monsieur FAURIE adresse ses remerciements à la commission « Sports, Culture, Loisirs, Communication » pour sa très forte implication dans l'organisation de l'ensemble des réceptions de fin d'année.

SITE INTERNET : le nouveau site est lancé depuis le 9 décembre

EVENEMENTS A VENIR :

Réception « Villes et Villages Fleuris » au Conseil Général le jeudi 15 décembre à 18 h 00.

Spectacle de Noël avec un magicien le samedi 17 décembre 2011 à 16 h 00 à la salle des Fêtes.

MUSIQUES EN VIGNES :

M. MARTY indique que la commune a été sollicitée pour participer à la prochaine édition du « Musiques en vignes » à l'été 2012, festival qui a pour but la promotion de la viticulture locale sur fond de concerts de musique classique qui peuvent aussi bien se dérouler dans un chais, en pleine vigne ou dans une église.

Une réponse favorable est apportée à cette proposition pour laquelle la commune devra prévoir une subvention de l'ordre de 900,00 € pour l'organisation de cette manifestation.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2012 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée qu'il est chargé de l'organisation et de la collecte des questionnaires dans sa commune dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu entre le 19 Janvier et le 18 Février 2012. Pour mener à bien cette opération, 8 agents recenseurs doivent être recrutés.

Il indique qu'il y a lieu de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base des crédits alloués aux communes pour l'exécution du recensement.

Dans ce cadre, Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'adopter les montants suivants :

- Bulletin individuel : 1,00 €
- Bordereau de district : 5,00 €,
- Dossier d'adresse collective : 0,85 €
- Feuille de logement : 1,50 €
- ½ journée de formation : 50,00 €
- Tournée de reconnaissance : 20,00 €

Il propose également d'inscrire au Budget Primitif 2012 la somme correspondant au montant global des rémunérations des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL

ACQUISITION DE CASIERS POUR VESTIAIRES ET CARTABLES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Modifie et remplace la Délibération n°2011/08/006 – Réajustement du montant du devis

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe l'assemblée de la demande émanant des enseignants de l'école élémentaire concernant l'installation de meubles casiers qui seront utilisés à la fois comme vestiaires et rangements pour cartables.

Le devis présenté par l'entreprise KUENTZ, lors de cette séance du 26 Septembre 2011, portait sur un montant de 6.458,40 € T.T.C.,

Un complément à ce devis a été nécessaire compte tenu du nombre de casiers qui doit être effectivement acquis.

Monsieur NADALIN présente à l'Assemblée un devis complémentaire de l'entreprise KUENTZ qui s'élève à 1.162,51 € T.T.C.,

L'ensemble représente un montant total de 7.620,91 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de l'acquisition de meubles casiers pour l'école élémentaire pour un montant total réactualisé de 7.620,91 € T.T.C. et de solliciter du Conseil Général une subvention pour cette acquisition permettant un meilleur fonctionnement de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION DU BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE – AVENANT N°1 POUR LE LOT N°3 - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de rénovation du bâtiment de l'ancien presbytère, il convient de réaliser des travaux non prévus lors de la signature du marché initial en ce qui concerne le lot n°3 (menuiseries). Monsieur le Maire précise qu'il convient de créer un oculus dans une issue de secours et présente le devis de l'entreprise KUENTZ d'un montant de 461,66 € T.T.C.

Il s'ensuit que le marché de travaux relatif au lot n°3 passe d'un montant de 19.986,00 € HT soit 23.903,86 € TTC, à 20.372,00 € soit 24.365,52 € T.T.C.

Le montant global du marché passe ainsi d'un montant de 124.402,42 € H.T. soit 148.785,29 € T.T.C. à 124.788,42 € H.T., soit 149.246,95 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose à l'Assemblée d'accepter ces avenants et de solliciter une subvention du Conseil Général pour la plus-value ainsi engendrée.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe l'Assemblée que suite aux contrôles électriques effectués chaque année par la SOCOTEC, plusieurs anomalies relatives aux installations électriques des bâtiments scolaires ont été décelées.

Il précise que ces travaux ont été réalisés en régie par le personnel du service technique au cours de l'année 2011.

Monsieur NADALIN présente les factures de la société CGED concernant l'acquisition du matériel électrique d'un montant total de 5.157,37 € TTC.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter le projet de mise en conformité électrique des bâtiments scolaires présenté et de solliciter l'aide du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention pour le financement de cet investissement prévu au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :

Rapporteur : Daniel NADALIN

BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE :

Les travaux seront terminés à la fin de l'année, à l'exception des aménagements extérieurs qui seront finalement pris en charge par le SIV. Les services techniques prendront en charge la mise en conformité de la rambarde de la terrasse.

EXTENSION ECOLE MATERNELLE :

Les travaux avancent mais on est toujours confronté à la non validation de certains procédés par le contrôleur technique. Ils devraient être achevés aux vacances de février. Les travaux dans la cour seront là-aussi finalement pris en charge par le SIV.

PROJET DE P.A.J. :

Une présentation du projet aux élus a eu lieu le 8 décembre en vue du dépôt du permis de construire. Une nouvelle présentation du projet aux services techniques et au P.A.J. aura lieu le 22 décembre.

SALLE OMNISPORT – Problèmes de fuites d'eau :

Statu quo : les pluies de ces derniers jours n'ont pas été assez fortes pour que le 2ème constat d'huissier attendu soit réalisé.

TERRAIN DE FOOTBALL N°1 :

Suite à la rénovation du terrain de football n°1, il est enfin à nouveau opérationnel. Un clôture pare-ballons a également été installée en contrebas du terrain d'entraînement.

CLOCHER DE L'EGLISE :

Des dégradations importantes des briques du clocher ont été constatées. Une étude en vue de leur traitement a été engagée.

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

APPROBATION DE LA 6EME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOULOC

Rapporteur : Alain LEGRAND

Monsieur LEGRAND rappelle à l'Assemblée les objets de la 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

- - ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du « Vigé »,
- - modification de l'enveloppe de la zone 2UC du « Vigé »,
- - réalisation d'une orientation d'aménagement de la zone 1AUe du « Vigé »,
- - modification du règlement en rapport de l'orientation d'aménagement de la zone 1AU,
- - modification de l'enveloppe des emplacements réservés n°3 (élargissement de la RD77) et n° 32 (extension du cimetière),
- - suppression de l'emplacement réservé n°14 (aire de retournement) et de l'emplacement réservé n°34 (extension du parking du cimetière),
- - modification du règlement en rapport à l'orientation d'aménagement de la zone 1AUd de « Fomberner »,
- - création d'un secteur Nj correspondant aux « Jardins Solidaires » gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune,
- - rectification de deux erreurs matérielles,
- - changement de classement, de la zone 2US en zone 2U, d'une maison d'habitation incluse à l'origine dans la zone 2US à vocation sportive,
- - modification de la bande de bruit de part et d'autre de la RD4,
- - modifications mineures portées au règlement.

Monsieur LEGRAND confirme que la procédure de la 6ème modification du PLU est aujourd'hui achevée.

Il rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2011, la procédure de la 6ème modification modification a été lancée.

Il rappelle encore qu'il a été envoyé le 16 Septembre 2011 aux personnes publiques associées à la 6ème modification, un dossier du PLU en cours de modification pour avis.

Monsieur LEGRAND expose les différents avis formulés par les personnes publiques associées :

- L'Unité Territoriale Nord de la Direction Départementale des Territoires a émis des observations notamment concernant la formulation des articles 1AU2 et 1AU6 qui seront modifiés. L'article 1AU10 introduit une distinction dans les hauteurs maximales autorisées entre les logements individuels et collectifs qui n'est pas autorisée. Le plan de zonage et l'orientation d'aménagement seront modifiés par la création de 2 ilots dans le secteur 1AUe. Le règlement sera également modifié concernant les articles 1AU4, 1AU7 et 1AU12 supprimant cette distinction entre logements individuels et collectifs. Aussi un extrait du plan de zonage au 1/2000 sera ajouté pour lever toute ambiguïté concernant l'EBC créé sur la zone en bordure de la RD77. Concernant la raquette de retournement qui est justifiée par la desserte de 6 lots dans le projet du « Vigé », le règlement de l'article 1AU3 sera modifié en supprimant la phrase : « Le cas échéant, une adaptation du croquis de l'aire de retournement pourra être réalisée en fonction de la nature du projet ». Concernant les jardins solidaires, l'article N11 sera modifié dans le secteur Nj car il n'est pas autorisé d'imposer tels ou tels matériaux (aspect bois, aspect éverite). Concernant la rectification de l'erreur matérielle pour la parcelle N°1334 du chemin de Boudoun, le certificat d'urbanisme sera annexé au dossier. Concernant la rectification de l'erreur matérielle pour la parcelle n° 451 route de Villaudric, la régression d'une zone agricole ne peut être réalisée que dans le cadre d'une procédure de révision simplifiée. Cet objet est donc retiré de la 6ème modification du PLU et sera

reformulé lors d'une prochaine révision simplifiée. Concernant la modification de la bande de bruit située de part et d'autre de la RD4, celle-ci ne peut être actée que par modification de l'arrêté préfectoral. Par conséquent, cet objet est retiré de la 6ème modification du PLU et les Services de l'Etat seront saisis afin de procéder à une modification de l'arrêté. Enfin une erreur concernant la surface de l'emplacement réservé n°31 apparaît, la liste des emplacements réservés sera rectifiée.

- Le Conseil Général de la Haute-Garonne n'a émis aucune observation particulière, la desserte de la zone 1AUe du « Vigé » ayant été étudiée en concertation avec le secteur routier de Villemur.

- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la Carte du Canton de Fronton a formulé deux remarques : d'une part concernant le document graphique, un extrait de plan à une échelle plus fine sera annexé à la liste des emplacements réservés et d'autre part concernant la modification de la bande de bruit qui ne peut pas être prise en compte lors de cette modification du PLU.

- Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées n'a aucune observation à formuler concernant ce dossier.

- L'Agence Régionale de Santé a formulé une observation concernant les contraintes acoustiques liées à l'implantation des voies de circulation (modification portant sur la bande de bruit). Le règlement du PLU prend déjà en compte toutes ces contraintes.

- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne a formulé un avis favorable à ce projet de modification.

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse a émis un avis favorable.

- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne a formulé des précisions types en matière de défense incendie.

- Le Syndicat Mixte du Scot du Nord Toulousain attire l'attention sur deux points. D'une part concernant pour la zone 1AUe du « Vigé » le maintien d'une continuité écologique recherchée tout en préservant la visibilité. La commune rappelle qu'elle a classé la partie de la haie en espace boisé entre la voie primaire et le cimetière mais par contre la partie entre la voie primaire et le parc ne peut être conservée en raison de problèmes de visibilité. D'autre part, pour répondre aux considérations afférentes au COS, la commune propose de modifier le COS des zones 1AUd et 1AUe en le portant à 0,35 au lieu de 0,30. Vis à vis des logements locatifs sociaux, le projet du « Vigé » est parfaitement en phase avec les prescriptions du Scot puisque sur les 33 logements prévus dans l'opération, 14 logements seront dédiés au locatif social, soit un taux de 42%.

Monsieur LEGRAND ajoute que toutes les observations des personnes publiques associées sont développées dans la note de synthèse annexée au présent dossier de PLU.

Monsieur LEGRAND rappelle qu'un arrêté municipal n° 11/164 du 26/09/2011 a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la 6ème modification du PLU pour la période du 17/10/2011 au 15/11/2011 inclus. Un avis a été publié dans deux journaux diffusés dans le département au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelés dans les huit premiers jours de l'enquête :

- la Dépêche du Midi : 1ère publication le 30/09/2011 et 2ème publication le 20/10/2011,
- le Petit Journal : 1ère publication le 30/09/2011 et 2ème publication le 21/10/2011.

Un affichage a été effectué en mairie et sur tous les panneaux de la commune à compter du 30/09/2011, sur toute la durée de l'enquête. Le registre et les documents de l'enquête publique étaient tenus à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture au public. Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences : le 19/10/2011 de 10 heures à 12 heures, le 28/10/2011 de 15 heures à 17 heures et le 08/11/2011 de 9 heures à 12 heures.

Trois requêtes ont été formulées dans le registre d'enquête et trois personnes ont été reçues par le Commissaire Enquêteur lors des permanences tenues en Mairie :

- la première requête concerne une demande de classement en zone constructible des parcelles cadastrées section C n° 976 et 978 actuellement classées en zone naturelle. Le commissaire enquêteur confirme qu'il n'est pas possible de changer le classement d'un terrain dans une procédure de modification du PLU et de plus cette demande ne relève pas des objets de la présente modification. Cette requête pourra être étudiée lors d'une prochaine révision du PLU.
- La deuxième requête concerne une demande pour le compte du groupe ARCADE sur le macro-lot de la zone 1AUe du « Vigé » et notamment par rapport à la hauteur maximale autorisée au regard des terrains en pente ou au relief particulier. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à cette requête et la commune propose donc de modifier le règlement de cet îlot dans la zone 1AUe en portant la hauteur à 9,50 m au lieu de 8,50 m.
- La troisième requête demande le classement en zone 2UC d'une partie de terrain cadastrée en section D n° 1043 (environ 300 m²) en contrepartie de la cession gratuite du reste de cette parcelle mise en emplacement réservé pour la création d'équipements sociaux culturels ou scolaires. Le commissaire enquêteur ne voit pas de difficulté à répondre favorablement à cette demande. Cependant cette requête ne relève pas des objets de la modification en cours. La commune va étudier prochainement cette demande, car cette partie de parcelle (environ 300m²) en s'alignant sur la 2026 qui a déjà été cédée la commune, ne peut faire partie de la zone 2US réservée aux équipements publics et pourra donc ultérieurement faire l'objet d'un classement en zone 2UC.
- La première visite au Commissaire Enquêteur concerne une demande de classement en zone constructible des parcelles cadastrées n° 988 et 424 actuellement classées en zone A. Le commissaire enquêteur confirme que cette demande relève d'une révision du PLU. Monsieur le Maire propose de conserver cette requête qui pourra être étudiée ultérieurement.
- La deuxième visite concerne une demande de classement en zone 2U des parcelles cadastrées section E n° 427-428 et 429, actuellement classées en zone 2AU. La commune précise que cette demande, déjà formulée lors de la 5ème modification du PLU, n'entre pas dans le champ de la 6ème modification du PLU et que la zone 2AU a été créée dans une perspective d'aménagement d'ensemble et qu'il est donc difficile de changer une zone 2AU en 2U. Le commissaire enquêteur a confirmé sa position déjà formulée dans le cadre de la 5ème modification du PLU.
- La troisième visite concerne une demande de classement d'une parcelle cadastrée section C n° 1276 et 1277, en zone 2U (actuellement classées en zone 2AU). Le commissaire enquêteur n'a pas émis d'avis défavorable. Monsieur le Maire précise que cette requête n'est pas recevable car elle ne relève pas des objets de la présente modification. Cependant, le contour de cette zone 2AU a été réalisé dans le cadre du PLU le 16/12/2002, alors que le permis de construire a été délivré le 08/06/2001, et la construction a été réalisée ultérieurement. Elle ne figurait donc pas dans le PLU, ce qui explique que ces deux parcelles ont été incluses dans la zone 2AU à tort. Il s'agit bien d'un erreur matérielle mais qui ne peut être rectifiée que lors d'une prochaine révision du PLU.

En conclusion de l'enquête publique, le commissaire enquêteur donne un avis favorable assorti d'aucune recommandation ou réserve.

Monsieur LEGRAND précise que suite à la demande de dérogation de la commune pour l'ouverture de zones à l'urbanisation, le bureau du Syndicat Mixte su Scot Nord Toulousain a statué le 15 Novembre 2011 lors de sa réunion. Au regard des incidences limitées de l'urbanisation des parcelles concernées tant pour les communes voisines, pour l'activité agricole que pour l'environnement, au regard de l'intérêt que représente cette demande pour la commune, au regard de l'avis rendu par la commission PLU du Scot, le

bureau du Syndicat Mixte du Scot Nord Toulousain a décidé d'autoriser l'ouverture à l'urbanisation de la zone du « Vigé ».

Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport du commissaire enquêteur, d'approuver la 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune telle que présentée, d'autoriser le Maire à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, en vue de son entrée en vigueur, étant précisé que la délibération sera exécutoire après la transmission au Préfet et accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du 1er jour où il est effectué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition présentée.

**COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
ET VIE SCOLAIRE**

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Josette FERNANDES

- Crèche : l'Assemblée Générale de l'association Babillage a eu lieu le 21 novembre dernier ; le président de l'association a changé ; le spectacle de Noël aura lieu le 14 décembre ;
- R.A.M. : le spectacle de Noël aura lieu le mardi 13 décembre ;
- A.L.A.E. : concernant le C.L.A.S., 11 enfants sont inscrits à ce jour ; l'opération un fruit à la récré concernera cette année les enfants de l'A.L.A.E. Maternelle ;
- A.L.S.H. : une journée récréative est prévue à Fronton le 23 décembre ;
- Service Jeunesse : le directeur du P.A.J. , Nicolas FAYOL, a pris ses fonctions début décembre ; le C.L.A.S. devrait commencer le 12 janvier avec 7 jeunes ;
- Restaurant scolaire : suite à la visite des services vétérinaires mi-octobre, et compte tenu des normes notamment européennes toujours plus contraignantes, il n'est plus possible de livrer les repas de l'école maternelle en liaison chaude car on ne peut livrer que 400 repas par semaine ; on en livre actuellement 600 par semaine à l'école maternelle ; une réflexion est en cours sur un nouveau mode de fonctionnement après les vacances de février ;
- Effectifs prévisionnels des écoles pour la rentrée 2012 : à l'heure actuelle, ils sont de 182 à l'école maternelle et 281 à l'école élémentaire ;
- C.M.J. : le C.M.J. a distribué les calendriers – chevalets aux personnes âgées lors du traditionnel repas de fin d'année ; il a été très apprécié.

COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

POINT SUR L'ACTION DE LA COMMISSION

Rapporteurs : Marie SAURIN, Nadine DEYSSON et Maryse CAMP

1/ Jardins solidaires

Un courrier émanant de l'association « en attendant » nous a été adressé. Celui-ci a pour objet de demander au CCAS d'envisager une proposition d'indemnisation des cabanons individuels qui avaient été financés par l'association. Le CCAS a repris la gestion des jardins depuis janvier 2011 ; le dernier envoi de courrier à l'association daté du mois d'août 2010 était resté sans suite jusqu'à lors..

Aussi le CCAS a-t-il pris la position de proposer un rendez vous à l'association, qui aura lieu le 16 décembre.

2/ Logements sociaux : Résidence « Bellevue » et Résidence « Les Pélissières »

La réunion d'attribution des logements sociaux de la résidence « Bellevue » (rue de la Pégou, 11 logements) par le bailleur social Colomiers habitat aura lieu le Mardi 13 décembre 2011. En ce qui concerne la résidence « les Pélissières », le bailleur social Arcade doit recevoir les postulants la 2^{ème} semaine de janvier 2012.

3/ Vacances sénior

3 destinations sont aujourd'hui à l'étude : Le Barcarès, l'Auvergne et Luz-Saint-Sauveur ; le séjour devrait être plus long que les autres années avec un coût à peine supérieur : 8 jours/nuits. Celles-ci vont être présentées à un groupe de séniors qui rejoint la commission sur ce dossier.

4/ Repas des aînés

En collaboration avec la commission « sports, culture, loisirs et communication », le CCAS a organisé le repas des aînés du dimanche 11 décembre. On a dénombré 197 participants ; à cette occasion, les « nouveaux » doyens (3 hommes et une femme) ont été mis à l'honneur.

5/ Forum social

Prochaine réunion de rencontre partenaires/communes : le 10 janvier 2012

La séance est levée à 22 h 15.

Relevé des délibérations :

2011/011/001	Tableau de classement des voies
2011/011/002	Taxes et produits irrécouvrables : admission de titre en non-valeur
2011/011/003	Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2012
2011/011/004	Clôture du Service funéraire, de son budget et de la régie de recettes pour l'encaissement des divers droits de cimetière
2011/011/005	Virements de crédits
2011/011/006	Revalorisation des loyers des logements sociaux de la commune
2011/011/007	Revalorisation des loyers de la crèche
2011/011/008	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Baobab 31
2011/011/009	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AOSPM
2011/011/010	Recensement de la population 2012 : rémunération des agents recenseurs
2011/011/011	Acquisition de casiers pour vestiaires et cartables pour l'école élémentaire - Demande de subvention - Modifie et remplace la délibération n°2011/08/006
2011/011/012	Marché de travaux relatif à l'aménagement de l'ancien presbytère - Avenant au lot n°3
2011/011/013	Mise en conformité électrique des bâtiments scolaires - Demande de subvention
2011/011/014	Approbation de la 6ème modification du P.L.U.

Emargements :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Jean-Pierre ROUANET</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M. SAURIN</i>
<i>Alain LEGRAND</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Michel PORTES</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Marie SAURIN</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à Ch. FAURIE</i>	<i>Louis BONHOMME</i>
<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à V. RICCI</i>	<i>Maryse CAMP</i>
<i>Nadine REY</i>	<i>Philippe BOUCHE</i>	<i>Valérie RICCI</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i> <i>Absente</i>
<i>Laurent COMBE</i>	<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>		